

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSEMINATEUR EQUIN ET ASIN

Contexte

- *Augmentation du nombre de candidature pour la formation*
- *Candidats ayant 1 ou 2 juments*
- *Absence de centre de mise en place de proximité occasionnant des frais non négligeables de transport, de pension et du temps, ainsi que les risques pour les poulinières et leurs poulains lors du transport.*
- *Évolution éventuelle du stud book Trotteur*

→ Comment répondre à cette demande croissante??

Axe de réflexion

- **Le diplôme et la formation:**
 - *Prérequis*
 - *Sélection des candidats et projet professionnel*
- **Les conditions d'exercice:**
 - *Cadre réglementaire*
 - *Bien être animal, dextérité, rémunération, ...*
 - *Acte non isolé mais au centre d'un parcours avec actes vétérinaires (échographies)*
- **Répartition des centres de mise en place et accompagnement de la filière**
 - *État des lieux de la répartition géographique*
 - *Comment accompagner les territoires dépourvus pour répondre aux besoins des détenteurs ?*

Groupe de travail

Proposition:

1 représentant de chaque organisme:

- *Le ministère de l'agriculture – certificateur*
- *Le pôle formation professionnel de l'IFCE*
- *Le pôle accompagnement à filière de l'IFCE*
- *Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires*
- *L'Association Vétérinaire Equine Française (AVEF)*
- *La Fédération des Syndicats Vétérinaires de France (FSVF)*
- *L'association des inséminateurs équins*